



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/10/16

Reçu en Préfecture le : 26/10/16  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 24 octobre 2016**  
**D - 2016/433**

***Aujourd'hui 24 octobre 2016, à 10h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

*Mr Jacques Colombier présent jusqu'à 11h45*

**Excusés :**

Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Nicolas GUENRO

## **Equipement en tableaux numériques interactifs des écoles privées sous contrat d'association. Autorisation. Décision.**

Madame Emmanuelle CUNY, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En 2010, la Ville de Bordeaux a lancé dans le cadre de projet « Bordeaux, cité digitale » en partenariat avec la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Gironde (DSDEN33) l'équipement de tableaux numériques interactifs (TNI) ou de Vidéo-projecteurs interactifs (VPI) avec pour objectif de favoriser l'accès de tous les enseignants et élèves bordelais aux ressources numériques, en particulier à internet et à leur usage pertinent en classe.

Visant à encourager l'usage des nouvelles technologies, des appels à projets auprès des enseignants des écoles publiques ont été lancés afin de permettre d'équiper toutes les salles de classes élémentaires volontaires. 385 TNI / VPI ont ainsi été déployés.

Parallèlement, les établissements d'enseignement privé du premier degré sous contrat d'association ont souhaité s'inscrire dans cette dynamique qui répond à la volonté du Ministère de l'Education Nationale de développer l'usage du numérique à l'école primaire.

Dans les mêmes conditions que les écoles publiques, les équipes pédagogiques ont donc répondu chaque année à l'appel à projets proposé à l'ensemble des enseignants. Les dossiers présentés ont fait l'objet d'une validation conjointe par la direction diocésaine de l'enseignement catholique, les services départementaux de l'éducation nationale de la Gironde et la Mairie de Bordeaux. A ce jour 130 TNI ont été subventionnés par la Ville de Bordeaux depuis 2011.

A la rentrée scolaire de septembre 2016, les écoles du Mirail, Sainte Marie Grand Lebrun et Notre Dame ont bénéficié d'une ouverture de classe en élémentaire qu'il y a lieu d'équiper en TNI/VPI.

Ceci représente une subvention de 2 387 € par école pour l'année 2016, soit 7 161 € au total pour les trois écoles concernées.

En conséquence, afin d'accompagner ces établissements dans leurs équipements en matériel numérique, je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- consentir à une subvention aux écoles privées Le Mirail, Sainte Marie Grand Lebrun et Notre Dame de 2 387 € par école pour un VPI, ce qui correspond au coût moyen d'un VPI installé dans les écoles publiques (tableau, poste de travail et visualisateur).
- procéder au versement de cette subvention de 7 161 € sur les comptes bancaires de l'union départementale des organismes de gestion de l'enseignement catholique (UDOGEC33) qui procèdera à l'achat de ce matériel.

Cette somme sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours sur l'opération P0660003- Fontion 213- Compte 20421.

## **ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

ABSTENTION DU GROUPE ECOLOGISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 octobre 2016

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Emmanuelle CUNY**